

Aurélie Montel

◆ *Avocat à la Cour* ◆

Pièces à fournir :

Pour un divorce :

- votre pièce d'identité
- une copie de votre livret de famille, avec la première page blanche
- une copie intégrale de votre acte de mariage, datant de moins de trois mois
- une copie de votre contrat de mariage s'il existe
- une copie intégrale de chacun des actes de naissance (chacun des époux, chacun des enfants) datant de moins de trois mois
- la copie de vos deux derniers avis d'imposition
- des justificatifs de vos revenus et charges
- un moyen de paiement (chèque ou espèces)

Pour une procédure concernant les enfants :

- votre pièce d'identité
- une copie de votre livret de famille, avec la première page blanche
- une copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des enfants, datant de moins de trois mois
- en cas de demandes financières, des justificatifs récents de vos revenus et charges
- un moyen de paiement (chèque ou espèces)

Pour les autres procédures en matière familiale :

- votre pièce d'identité
- tout justificatif utile au soutien de vos intérêts
- un moyen de paiement (chèque ou espèces)

Cabinet Avocat Montel | 32 avenue Jean Jaurès, 78500 Sartrouville
Tél : 01 39 68 90 88 | Fax : 09 70 60 10 95

© Aurélie MONTEL - 2015 - Sartrouville, FRANCE